

# Charte convives - 2 - RIL en temps de pandémie liée au Covid-19



Suite à l'évolution de la situation sanitaire mise en place par le Gouvernement, le RIL est amené à faire évoluer sa charte Convives.

Dans l'intérêt général, nous vous remercions de **respecter la discipline** telle qu'énoncée.

Pour permettre à nos convives de bénéficier d'une **prestation de qualité**, le RIL met en place les mesures suivantes :

horaires self : 11h30 - 13h30 / horaires Vente à emporter 8h - 14h

## Le respect des gestes barrières

Pour préserver la santé de tous, la mise en application des gestes barrières est indispensable :

- La **distanciation sociale** : respect d'une distanciation d'1 mètre manifestée par des marques au sol à prendre en compte.
  - Une **désinfection accrue des mains** : des distributeurs de gels hydroalcooliques sont à disposition ainsi que des sanitaires dans le couloir d'accès au restaurant.
  - **Le port d'un masque est obligatoire au RIL**
  - Le RIL met en place un **parcours adapté à la situation** afin de maîtriser les flux de personnes. Selon votre besoin, vous serez amené à suivre un parcours différent.
  - Le personnel du RIL sera là pour vous guider.
- Les personnes à mobilité réduite sont prioritaires.

## Des moyens de paiement adaptés à la situation

Je ne suis pas encore convive du RIL ? Je crée mon badge sur [www.rilonline.fr](http://www.rilonline.fr)

- **E-paiement** sur [www.rilonline.fr](http://www.rilonline.fr) : afin de recharger votre badge à distance en évitant tout risque de contact, à toute heure
- **Borne de rechargement** avec ou sans contact, de 6h45 à 18h30 (**pensez à la désinfection de vos mains après utilisation**).
- Règlement par **chèque** (de préférence) ou en **espèces**, sous réserve du respect de mesures de précaution, pour les personnes ne pouvant charger leur badge ni par internet, ni par paiement sans contact, le mardi et le jeudi de 8h à 9h et de 11h à 14h (selon affluence l'encaissement se fera soit à l'express soit vers le marché du RIL)
- **Tickets restaurant dématérialisés** : montant minimum de 19 € à l'Express (pour la vente à emporter) ou à la caisse du Self (sous réserve de l'état de la situation sanitaire)
- **Tickets restaurant papier** : montant minimum de 50 €, uniquement le mardi et le jeudi de 11h à 14h (selon affluence l'encaissement se fera soit à l'express soit vers le marché du RIL)